

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2010

Présents : M. Jean-Marc BRULE, M. Lylian SENECHAL, Mme Odile MONTAGNE, M. Bruno CHAIX, M. René LEBUCHOUX, Mme Lydia LABERTRANDIE, M. Jean-Jacques VILTO, Mme Catherine BENOIT, Mme Berthe BARICAULT, M. Francis RUBEO-LISA, Mme Nelly DIF, M. Jean-Claude KLEIN, M. Olivier CHAPLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

- M. RAVARY à M. VILTO

Absents :

- M. HEESTERMANS
- Mme RIBEIRO
- M. VALERIUS
- M. BONNELLE
- Mme LE GUENNEC

M. KLEIN est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

► **APPROUVE** le procès verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2010.

Vote : Unanimité

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°11/2010 du 24 mars 2010**

Signature d'un contrat MANAGER avec la société SVP sise à Saint-Ouen (93) pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2010. Ce contrat permet à la commune de consulter par téléphone des experts sur des questions juridiques ou techniques.

Montant des honoraires : 592 € HT par mois.

➤ **Décision n°12/2010 du 6 avril 2010**

Suppression d'une régie d'avances pour la fourniture de carburants.

ADMINISTRATION GENERALE

► **Monsieur le Maire déclare installer M. Jacques HEESTERMANS, Mme Fatima RIBEIRO, M. Valentin VALERIUS, M. Michel BONNELLE et Mme Estelle LE GUENNEC dans leurs fonctions de conseillers municipaux.**

► Après tirage au sort effectué d'après la liste électorale de la commune, **DESIGNE** les personnes représentant la commune de Cesson en tant que jurés d'assises 2011.

► **RAPPORTE** la délibération n°40/2009 du 27 mai 2009 ainsi que la convention financière signée avec le Syndicat Intercommunal des Sports.

Vote : unanimité

VIE ECONOMIQUE

► **DONNE** un avis sur les demandes de dérogation au repos dominical, présentées par les enseignes suivantes :

- SARL ABACAM pour son magasin « Geneviève Lethu »
- SARL FILL pour son magasin « La Vignery »
- SAS AQUAMONDO pour son magasin « AQUAMONDO Le Monde de la salle de bains »
- Société « Comme une image Boissénart » pour son magasin « Comme une image »

Ces enseignes sont situées au Centre Commercial Maisonément, à Cesson.

Votes Pour : 8 (*M. Brûlé, M. Chaix, M. Lebuchoux, Mme Labertrandie, M. Rubéo-Lisa, Mme Dif, M. Klein, M. Chaplet*)

Votes Contre : 3 (*M. Sénéchal, Mme Montagne, Mme Benoît*)

Abstentions : 3 (*M. Vilto, Mme Baricault, M. Ravary*)

EDUCATION

► **ANNULE** la délibération n°42/2006 du 12 mai 2006,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire.

Vote : unanimité

► **ANNULE** la délibération n°41/2006 du 12 mai 2006,

APPROUVE le nouveau règlement des accueils de loisirs et des séjours de vacances.

Vote : unanimité

► **RAPPORTE** la délibération n°02/2006 du 27 janvier 2006,

APPROUVE les termes de la nouvelle convention conclue entre l'association « la Jardinerie » et la Commune de Cesson.

Vote : unanimité

► **RAPPORTE** la délibération n°109/2009 du 25 novembre 2009,

DECIDE d'utiliser l'enveloppe communale d'investissement 2010 pour financer l'étude de sectorisation scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le S.A.N. de Sénart pour une étude concernant l'évolution des effectifs scolaires.

Vote : 13 Voix Pour
1 Vote Contre (*M. Chaplet*)

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation d'actions dans le cadre des opérations « Ville Vie Vacances » et notamment les dossiers portant demandes de subventions.

Vote : unanimité

RESSOURCES HUMAINES

► **DECIDE** de créer :

Pour la CRECHE FAMILIALE

- 1 poste d'Infirmière de classe normale, à temps complet à compter du 01.05.2010

Pour la DIRECTION GENERALE

- 1 poste de rédacteur principal, à temps complet à compter du 01.06.2010

Pour la DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2de classe, à temps complet à compter du 01.06.2010

Pour la DIRECTION des SERVICES TECHNIQUES

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2de classe, à temps complet à compter du 01.06.2010

Pour la DIRECTION de l'EDUCATION

- 3 postes d'adjoint technique de 1ère classe, à temps complet à compter du 01.06.2010

DIT que les crédits sont prévus au budget.

Vote : 13 Voix Pour
1 Abstention (*M. Chaplet*)

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 12 mai 2010

**Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France,**



Jean-Marc BRULE